Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_124-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	24
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	04
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mardi 23 juin 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Jean-Pierre LE MÉTAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Patrick ROGER-DALBERT, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIÉVET, Vincent THÉBAUT, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUÉRISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Élise PIGNARD, Maryse GÉRARD, Kévin MENANT, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRÉ.

Procurations :
M. Alain GUENEGO à M. Patrick ROGER-DALBERT
Mme Rachel GUIHARD à M. Nicolas FIÉVET
Mme Sylvaine TEXIER à M. Maxime PICARD
M. Dominique BARDET à Mme Maryse GÉRARD

Absence :
Mme Jennyfer PRADET

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mardi 30 juin 2026

2026-124 – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENTS DU SITE DE CÉLAC

Lors de la séance du conseil municipal du 20 avril 2026, il a été décidé de valider le projet d'aménagement des espaces extérieurs du site de Célac comprenant notamment une aire de camping-car, une zone pour les cyclotouristes et d'autres aménagements (aire de jeu, théâtre de verdure, abri équipé d'un barbecue électrique). Le plan de financement actualisé avait été présenté lors de ce conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_124-DE

Les travaux démarreront à la fin du mois de septembre 2026 ; ils concerneront dans un premier temps la réalisation de la piste stabilisée pour la course de cyclo-cross et la randonnée gravel organisée par l'Amicale Cycliste de Questembert (ACQ) le dimanche 25 octobre 2026.
Dans un second temps, les travaux redémarreront à la fin du premier trimestre 2027 et traiteront l'intégralité des travaux. La construction de l'abri fera l'objet d'un marché séparé.

Notre maître d'œuvre a préparé un dossier de consultation des entreprises en créant 2 lots :
Lot 1 : terrassement, voirie, signalétiques
Lot 2 : mobilier et espaces végétalisés

La consultation des entreprises s'est déroulée entre le 22 avril et le 1er juin 2026.
La commune a reçu 5 offres pour le lot 1 et 6 offres pour le lot 2.
La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie le 15 juin 2026.

L'estimatif pour le lot 1 était de 226 223,65 € HT
L'estimatif pour le lot 2 était de 239 826,60 € HT

Après avoir analysé les offres, le classement proposé par le maître d'œuvre et validé par la commission est le suivant :
Lot 1 : Colas - montant : 185 919,30 € HT
Lot 2 : Althéa Nova – montant : 157 484,70 € HT

Monsieur le maire propose de retenir les offres de base des entreprises Colas et Althéa Nova pour le marché d'aménagement des espaces extérieurs du site de Célac.

Après délibération, le conseil municipal à 23 voix POUR et 5 CONTRE (M. Gérard, K. Menant, G.Quirin, D. Bardet, F.Carré) décide :

- D'attribuer le marché d'aménagement des espaces extérieurs du site de Célac aux entreprises suivantes :
  - Lot 1 : Colas - montant : 185 919,30 € HT
  - Lot 2 : Althéa Nova – montant : 157 484,70 € HT

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant/délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 30 juin 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE